



Risques liés aux activités

Les élevages

Élever des animaux en classe ne fait l'objet d'aucune interdiction. L'observation du vivant fait partie des programmes du 1^{er} degré (voir le Bulletin officiel spécial n°11 du 26 novembre 2015). Les thèmes d'exploration, d'observation, de connaissances du monde du vivant sont présents pour chacun des cycles.

Mettre en contact des élèves avec des animaux implique pour les enseignants un certain nombre de précautions à prendre et des règles à respecter. Il est de leur devoir de s'informer des risques éventuels que pourrait provoquer l'espèce concernée et d'écarter tout danger.

Un contrôle vétérinaire de l'animal au préalable, particulièrement pour les petits mammifères, est nécessaire. Les espèces protégées sont à bannir. Pour les espèces non domestiques (exemple les tortues), l'autorisation doit être demandée à la préfecture après renseignement auprès des services du ministère de l'écologie et /ou de l'agriculture (article L412-1 du code de l'environnement).

Les précautions à prendre visent aussi bien l'animal que les élèves.

- L'animal doit bénéficier d'espace, de conditions de vie favorables et de soins constants appropriés – même pendant les congés. Il ne peut être laissé dans la nature.
- Les élèves devront respecter les règles d'hygiène et de manipulation, les précautions à prendre pour éviter tout risque (allergie, morsure, piquûre...) ou pour y remédier. Les risques sanitaires sont aussi à considérer (voir notamment les dispositions en cas de grippe aviaire).

Des précautions similaires sont à prendre lorsque des élèves apportent en classe leur animal. Une attention particulière sera aussi portée aux consignes à donner lors de visites scolaires dans des parcs zoologiques, des fermes pédagogiques, ou lors de sorties "nature" (protection des espèces, de l'environnement, conduites à tenir)...

QUESTIONS RÉPONSES

Quels animaux élever en classe ?

Chaque espèce présente des avantages et des inconvénients à mesurer en fonction de l'âge des enfants. Il est nécessaire de bien évaluer les conditions de l'accueil de l'animal, de se prémunir contre les risques éventuels et de prévenir les parents, pour éviter tout problème allergique en particulier.

Plusieurs sites internet donnent des informations en fonction du type d'élevage envisagé (ex : site de la Fondation La main à la pâte). On trouvera des informations sur des élevages possibles, comme les papillons, les mouches, les lapins, les souris, les rats, les gerbilles, etc.

Quelles obligations ?

Outre le respect des conditions de vie de l'être vivant, les soins à apporter, et en parallèle, le respect de l'hygiène par les élèves et l'explicitation des conduites à tenir pour éviter les risques, il faut prendre en compte les règles sanitaires, la protection des espèces et de l'environnement, les obligations matérielles et morales du propriétaire de l'animal.

...QUESTIONS RÉPONSES

Quelles précautions prendre pour éviter la propagation en cas de grippe aviaire ?

Il convient d'abord de respecter les directives préfectorales même en cas de risque faible. En tout état de cause, il ne faut pas manipuler d'oiseau mort, sauvage ou domestique. Et s'interdire toute visite et activité d'enseignement dans les zones de protection et de surveillance autour d'un foyer d'infection. Il faut veiller à ce que chacun se lave les mains avec soin avec des produits adaptés.



LE COIN DE LA RÈGLEMENTATION

- Note de service n°85-179 BOEN du 30 avril 1985 : protection de l'animal
- Code de l'environnement, article L. 412-1 : fixant les règles générales de fonctionnement des installations d'élevage d'agrément d'animaux d'espèces non domestiques. La détention d'animaux appartenant aux espèces ou groupes d'espèces non domestiques (Cf. annexe n° 1 de l'arrêté du 10 août 2004) est soumise à autorisation préfectorale préalable
- Circulaire 2008-021 du 8 janvier 2008 (BO n°8 du 21 février 2008) Grippe aviaire
- Arrêté du 8 février 2016 modifié par l'arrêté du 10 juillet 2017 du ministère chargé de l'agriculture pour tout détenteur de volailles ou d'oiseaux



LIENS VERS LES DOCUMENTS UTILES

- Ressources - école maternelle : Explorer le monde du vivant, des objets et de la matière : les élevages - MEN
 - Fondation La main à la pâte
 - Référentiel pour le directeur d'école - académie de Clermont-Ferrand
-